

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Du 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre 2026 à 20h30

Présents : Le Conseil Municipal de la Commune de ISSAC

Votants : dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Eric DEVISE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2026

Présents : M. DEVISE Eric, M. BOYER Olivier, Mme FAYOLAS Floriane, Mme LESEC Chloé,
M SIMONNET Marc, Mme MONSET Corine, Mme DARCOS Delphine, Mme DELAPCHIER Roselyne

Absents excusés : M. BEN Jean-Pierre procuration à Mme MONSET Corine

M BESOLI Mathieu procuration à Mme DARCOS Delphine

M. DUBOIS Jean-Luc procuration à M. BOYER Olivier

Mme DARCOS Delphine a été élue secrétaire

Monsieur DEVISE, Maire, Président de la séance, soumet le procès-verbal de la séance du 17 août 2026 à l'approbation du Conseil municipal qui l'entérine à l'unanimité.

DELIBERATION 2026_08_01

OBJET : CREATION EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE 28H

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création à compter du 01/11/2026 d'un emploi permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera renouvelable par reconduction expresse pour une durée totale de contrats ne pouvant excéder 6 ans, à l'issue de laquelle le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle confirmée. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement déterminé.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/11/2026 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du maire, de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/11/26 et d'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre prévu à cet effet

DELIBERATION 2026_08_02

OBJET : VIREMENT DE CREDIT POUR AIEMENT FACTURE SDE

M le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'effectuer un virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 204 du montant de 13 714.84 € en dépense d'investissement, afin de pouvoir régler la facture de SDE pour des travaux déjà réalisés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire.

POINTS DIVERS

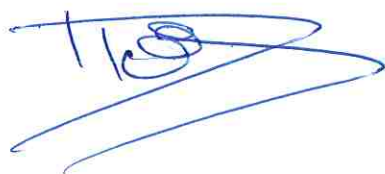
M le Maire propose au Conseil municipal de saisir le CST pour modification du RIFSEEP et d'ajouter la catégorie B dans le tableau de groupes de fonctions, pour l'attribution de l'indemnité IFSE et CIA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de saisir la commission du CST pour avis sur le projet de modification de la délibération du RIFSEEP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Fait à ISSAC le 17/09/2026

Le secrétaire de séance,
Mme DARCOS Delphine



le Maire,
M. Eric DEVISE

